



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-029

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hospitalisation à Domicile

75-2022-01-12-00018 - Avis de recrutement AA 2022 (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France /

75-2022-01-12-00017 - Arrêté relatif à la dissolution du groupement de coopération sociale et médico sociale "GCSMS PARIS EST" (2 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de l hébergement et du logement / Unité départementale de Paris

75-2022-01-13-00002 - Arrêté portant désignation du candidat retenu dans le cadre de l'appel à candidatures pour l'ouverture d'un Centre d Évaluation des Situations dit nouvelle génération (2 pages)

Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-01-12-00018

Avis de recrutement AA 2022

A publier au RAA de la Préfecture

A AFFICHER au sein du site et dans tous les sites de l'AP-HP

du 12 janvier 2022 au 12 mars 2022 inclus

Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP

AVIS DE RECRUTEMENT A L'HOSPITALISATION A DOMICILE DE 4 POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF au titre de 2022

Application du Décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier du corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière

Fonctions assurées

Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Conditions à remplir

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- ✉ posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ✉ jouir de ses droits civiques en France ou dans l'état dont le candidat est ressortissant ;
- ✉ ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- ✉ remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Formalités à accomplir

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- ✉ une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- ✉ un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ✉ une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ✉ un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;

1



Adjoint administratif

Date limite de candidature

Au plus tard le **samedi 12 mars 2022**

et **exclusivement** par envoi postal, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous :

HOSPITALISATION A DOMICILE
Direction des Ressources Humaines
14, rue Vésale
75005 PARIS

Sélection des candidats sur dossier

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus

Calendrier des auditions

Les auditions se dérouleront dans la période du :

Le mercredi 30 mars 2022

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement

A l'issue de l'audition, la commission arrête **par ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement : nomination et affectation

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique hospitalière et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Fait à Paris, le 12 janvier 2022

Signé

Marie-Gabrielle VAISSIÈRE

Directrice des Ressources Humaines

2



Adjoint administratif

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-01-12-00017

Arrêté relatif à la dissolution du groupement de
coopération sociale et médico sociale "GCSMS
PARIS EST"

Unité départementale de Paris
Département protection et insertion des adultes

ARRÊTÉ
relatif à la dissolution
du groupement de coopération sociale ou médico-sociale
« GCSMS PARIS EST »

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment ses articles L.312-7 et R.312-194-1 à R.312-194-25 relatifs aux groupements ;
- VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, sur l'emploi de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, à compter du 1er avril 2021 ;
- VU** l'arrêté interministériel en date du 29 mars 2021 nommant Madame Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe, directrice de l'unité de Paris à compter du 1er avril 2021 ;
- VU** la décision n°2021-05 du 1^{er} avril 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à Madame Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris ;
- VU** l'arrêté n°2008-137-2 du 16 mai 2008 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale « Autonomie 75.20 » ;
- VU** l'arrêté n°201685-0006 du 25/03/2016 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale « GCSMS PARIS EST » ;
- VU** la délibération de l'assemblée générale des membres du groupement de coopération sociale ou médico-sociale de droit privé dénommé « GCSMS PARIS EST » du 31 mai 2021 actant la liquidation du groupement ;

ARRÊTE

Article 1 : Dissolution du GCSMS

Le groupement de coopération sociale ou médico-sociale (GCSMS) de droit privé nommé « GCSMS PARIS EST » est dissous à compter du 31/12/2021.

Les opérations de dissolution et de liquidation sont réalisées conformément à l'article R. 312-194-25 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : Modalités de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de Paris. Ce recours doit être adressé à la Directrice régionale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, dans les deux mois suivant la notification de l'arrêté.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Paris, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été déposé, l'absence de réponse au terme de ce délai valant rejet implicite ;

Article 3 : Exécution

Monsieur le Préfet de Paris et Madame la Directrice régionale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse Internet suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/tags/view/Ile-de-France/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs/Recueil+departemental+des+actes+administratifs>

Fait à Aubervilliers, le 12/01/2021

Pour le Préfet de la Région Île-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
la Directrice régionale adjointe, directrice de l'unité
départementale de Paris,

Signé

Barbara CHAZELLE

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2022-01-13-00002

Arrêté portant désignation du candidat retenu
dans le cadre de l'appel à candidatures pour
l'ouverture d'un Centre d'Évaluation des
Situations dit nouvelle génération

ARRÊTÉ n °

**Portant désignation du candidat retenu dans le cadre de l'appel à candidatures
pour l'ouverture d'un Centre d'Évaluation des Situations dit nouvelle génération**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021 - 2023 ;

VU l'arrêté du 13 janvier 2021 relatif au cahier des charges des centres d'accueil et d'évaluation de la situation administrative ;

VU l'avis n°75-2021-11-10-00001 relatif à l'appel à candidature pour l'ouverture d'un Centre d'Évaluation des Situations dit nouvelle génération, dans le 12ème arrondissement ;

Sur proposition de la Présidente de la commission d'appel à candidatures, réunie le 15 décembre 2021 :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le candidat retenu à l'issue de l'appel à candidatures n°75-2021-11-10-00001 relatif à l'ouverture d'un Centre d'Évaluation des Situations dit nouvelle génération, dans le 12ème arrondissement est celui figurant dans l'extrait de l'avis de la commission de sélection, réunie le 15 décembre 2021, annexé au présent arrêté.

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication .

Article 3: Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, Directeur de l'unité départementale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Paris, le 13 janvier 2022

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Annexe à l'arrêté portant désignation du candidat retenu dans le cadre de l'appel à candidatures pour l'ouverture d'un Centre d'Évaluation des Situations dit nouvelle génération

**Avis de la Commission de Sélection d'Appel à candidatures n°75-2021-11-10-00001
réunie le 15/12/2021**

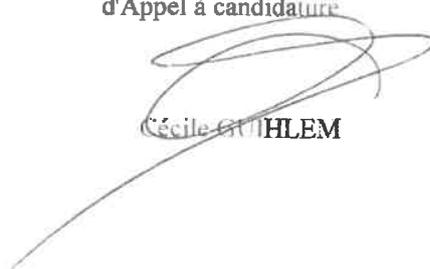
La sélection du projet a été réalisée par la commission de sélection suite à l'instruction des 5 dossiers de candidature reçus par la DRIHL Paris :

- Alteralia ;
- Coallia ;
- France Horizon ;
- France Terre d'Asile ;
- HOMU.

Après échanges, les membres de la commission de sélection se sont ensuite exprimés à l'unanimité pour retenir le dossier ci-dessous :

1er	France Horizon
-----	----------------

La Présidente de la Commission de sélection
d'Appel à candidature


Cécile GUILHEM